

Paris, le 8 avril 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sélection en master : la concertation doit démarrer maintenant !

La CURIF constate que la liste limitative de masters préparée par le ministère ne sécurise pas la rentrée. Après avoir demandé aux universités de faire remonter leur propre liste, le ministère leur demande d'accepter une liste réduite qu'il a établie, selon des critères arbitraires ou au mieux incertains en termes de nombre, répartition géographique et nature des disciplines concernées, ou de proposer une liste plus réduite encore. Cette démarche suscite une très vive émotion dans les établissements et parmi les responsables de formation de master.

La CURIF avait alerté la ministre et le secrétaire d'état en mars dernier sur les conséquences de l'avis du Conseil d'état sur le master, notamment sur le fait que l'élaboration d'une liste limitative de diplômes devant consacrer leur sélectivité par décret aurait des conséquences délétères sur l'ensemble des masters de nos universités. Nous y sommes. La CURIF ne saurait approuver la liste en l'état.

Au lieu d'une sécurisation des diplômes qui était promise, c'est la qualité de l'offre des masters mise en œuvre par nos universités qui sera atteinte. En limitant le nombre de diplômes sélectifs, on fait de fausses promesses aux étudiants qui se dirigeront vers des masters dont les cohortes seront ajustées au gré des jugements des tribunaux administratifs. Les conditions d'appui sur la recherche (locaux, encadrement) ou d'adéquation avec les débouchés professionnels nécessaires à la bonne qualité de ce diplôme ne seront plus intégralement réunies.

La sélection n'est pas un tabou. La CURIF demande une fois encore l'ouverture immédiate d'un chantier global sur le master qui devrait aboutir à un système permettant à la fois de garantir le droit de toute personne titulaire d'une licence à une formation en master (pouvant être différé dans le cadre de la formation tout au long de la vie), tout en garantissant la réussite des étudiants par un recrutement sélectif à l'entrée en master sur la base de prérequis transparents et opposables.

Coordination des Universités de recherche intensive françaises (CURIF)

Adresse postale : Université Pierre et Marie Curie – BP 350 – 4 Place Jussieu – 75005 PARIS

Email : curif@upmc.fr - **Téléphone** : 01.44.27.61.10

<http://www.curif.org/>